

# ENGAGEMENT QUALITÉ

Je soussignée Marie-Noëlle MINE, Gérante de l'EURL MINE CONSEIL ET FORMATION, exerçant les activités de :

Formation :

- conception de programme
- réalisation de support et cas pratiques
- animation de formations en présentiel et classes virtuelles

Consultante auprès des entreprises :

- audit
- accompagnement managérial
- cohésion d'équipe
- optimisation de l'organisation

Je m'engage à procéder à l'identification précise :

- des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé.
- des attentes du client, des moyens à mettre en œuvre et des délais nécessaires et à solliciter auprès du client tous les moyens et informations techniques nécessaires.

Je m'engage à adapter :

- les dispositifs d'accueil, le suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.
- mes compétences et mon savoir-faire au service de la bonne réalisation de la mission confiée par le client.

Je m'engage à respecter :

- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.
- la culture de l'organisation du client

Je m'engage à maintenir :

- ma qualification professionnelle et à poursuivre ma formation continue.

Je m'engage à respecter :

- les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
- le secret professionnel sur les informations de toutes natures relatives notamment aux activités du client, à son organisation et à son personnel.

Je m'engage à prendre en compte :

- les appréciations rendues par les stagiaires.
- les feed-back du client en cours de mission.

Je m'engage à établir :

- un programme avec des mentions obligatoires (article L. 6352-1 du Code du Travail)
- une lettre de cadrage de la mission.

Je m'engage à remettre

- à chaque stagiaire une attestation de fin de formation (article L. 6352-1 du Code du Travail)
- au client un bilan des actions effectuées et des résultats obtenus.

Je m'engage à tenir à jour le règlement intérieur applicable aux stagiaires (articles L. 6352-3 à L. 6352-5 – CT)

Je m'engage à informer préalablement les stagiaires, notamment sur :

- le programme et les objectifs de la formation,
- mes coordonnées avec la mention de mes titres ou qualités,
- les horaires,
- les modalités d'évaluation de la formation,
- les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires
- le règlement intérieur applicable à la formation

Et seront remis au stagiaire avant son inscription définitive (article 6352-8 -CT)

Je m'engage à demander exclusivement :

- aux stagiaires, sous quelque forme que ce soit, des informations présentant un lien direct et nécessaire avec l'action de formation. Les informations demandées ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du stagiaire à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Le candidat à un stage ou le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. (Article L. 6353-9 – Code du Travail).

Fait à Paris le 21 février 2016

Marie-Noëlle MINE